Domaine Public
DP

JAA
1002 Lausanne

21 octobre 1993 – nº 1144
Hebdomadaire romand
Trentième année

De l'engagement et des comptables

Dans la campagne électorale lausannoise, les observateurs ont relevé une certaine mollesse dans le combat, pas mal de perplexité dans l'opinion, voire de l'indifférence à l'égard des prochaines échéances quadriennales. Et de proclamer que, de toute façon, «ils sont tous pareils». Inutile de souligner ici les effets démobilisateurs d'une telle appréciation, qu'on s'étonne de lire même sous la plume de ceux pour qui le respect d'une idéologie ne fait ni taré ni ringard et pour qui la lecture de programmes électoraux ne représente pas un effort trop exigeant.

Si, pour une fois, je m'exprime ici comme protagoniste, c'est que, personnellement engagée en politique comme dans la présente campagne, je ne peux faire abstraction de cette position particulière qui alimente ma réflexion, sur la question de l'engagement précisément.

Engagement: terme usé jusqu'à provoquer le sourire narquois, tellement usité qu'on en a oublié la résonance militaire. On engage des troupes, on s'engage dans l'armée. Partie prenante dans une bataille, la personne qui s'engage en accepte d'avance les risques de coups et blessures, tout comme les espoirs de succès — jamais définitifs. Elle se démène pour occuper des positions stratégiques, qu'elles soient avancées ou de repli. Portée par ses camarades de lutte, elle doit aussi les entraîner, pas les décourager ni les ralentir.

Or, du point de vue de la gauche, le pire qui puisse arriver, c'est de voir la bataille confiée à des spécialistes qui s'agitent pendant que la société vaque à ses occupations, recevant des nouvelles du front, nombreuses certes mais inarticulées. De telle sorte qu'échappe à cette société la signification du combat et, pour finir, le combat lui-même.

Que font, de leur côté, les soldats livrés à eux-mêmes ? Se battre désespérément, partir dans l'errance, abandonner leur poste, pactiser avec l'ennemi ?

Toute cette imagerie militaire pour décrire le sort des gens de la politique, engagés dans une société elle-même dégagée. Habituée aux effets spéciaux des spectacles médiatisés, cette société, pour sortir de l'indifférence, réclame continuellement davantage de visibilité — à ne pas confondre avec la revendication, parfaitement légitime, de transparence. En fait, elle exige à tout moment ce qui ne se produit pas même dans les périodes dites révolutionnaires: des résultats et des changements manifestes, et plus vite que ça ! Il incombe aux commentateurs de modérer de telles impatiences irréalistes.

Mais que se passe-t-il quand les seuls en mesure de parler du front, donc capables de mobiliser le soutien à l'arrière, ne prennent pas le risque de se rendre sur le lieu des combats ?

Le doigt sur le livre des comptes politiques, ils froncent le sourcil: une maladresse par ci, une erreur de gestion par là, une mesure inadéquate par ailleurs. Où se tiennent-ils donc, tous ces distributeurs de mauvais points ? On ne le sait trop. Pas au cœur de la ville, en tout cas. Postés hors (au-dessus ?) de la mêlée, ils ne se montrent pas non plus trop pressés d'intervenir personnellement dans les affaires de la cité, mais se préoccupent en revanche de voir le chiffre de la colonne de gauche coller avec celui de la colonne de droite, comme si l'on pouvait mesurer à la même aune ce qui est différent par essence.

Qui sont-ils, ces commentateurs discrets ? Ils appartiennent à l'espèce de ceux qui redoutent avant tout de se tromper; et surtout de ceux qui cherchent leur propre image dans le miroir que leur tend l'autre, et finissent par y tomber. Pour s'interroger gravement ensuite, du fond du trou, sur la gauche et son éventuelle perte d'identité.

Il ne suffit pas de faire de ses représentants au pouvoir les dépositaires de l'engagement politique, puis de se retirer, pour prendre de la distance afin de mieux compter les points, tout en poursuivant en toute sécurité un travail de laboratoire — sans doute intéressant au demeurant. Quand ils sont majoritaires, les représentants de la gauche occupent trop souvent des positions minées de longue date par l'ennemi et ses réseaux: ce sont les fiefs et les bastions administratifs constitués pour résister d'instinct à tout changement, fût-ce par une souriante passivité.

YJ

●●● *suite page 2*

ÉLECTIONS GENEVOISES

No future

LE NOUVEAU GRAND CONSEIL

Libéraux	27 (+5)
Radicaux	15 (+2)
PDC	14 (—)
Socialistes	15 (–6)
Alliance de gauche (en 89: PdT)	21 (+13)
Ecologistes	8 (–5)
Vigilants	0 (–9)

Résultat par liste	%
Parti libéral	24,78
Alliance de gauche	19,24
Parti socialiste	13,78
Parti radical	13,39
PDC	12,35
Parti écologiste	7,76
Défi	3,18
Unis pour Genève	2,23
Parti anti-magouille	2,03
GAG	1,27

(*jd*) A l'issue de ce premier tour — puisque Genève persiste à se singulariser en désignant son gouvernement un mois après le Grand Conseil — deux choses sont claires. Quand bien même le rapport des forces entre gauche et droite reste stable, un gros tiers de l'électorat marque sa préférence pour les extrêmes. La situation n'est pas nouvelle: à Genève le mécontentement se manifeste occasionnellement par des faveurs accordées aux formations politiques aux penchants populistes; les communistes ont parfois bénéficié de cet effet dans le passé et il y a quelques années Vigilance arrivait à se hisser en tête du Grand Conseil. Plus inquiétant encore, le taux d'abstention — près de deux électeurs sur trois — qui traduit le manque de crédibilité du discours politique dans une période pourtant difficile.

On a parlé de choix de société. Un bien grand mot pour qualifier des projets passéistes. Les libéraux peuvent donner l'illusion du dynamisme; à l'analyse, leurs propositions apparaissent comme des poncifs éculés qui partout ont montré leur inconsistance: croissance, déréglementation, trafic sans entrave. Une fuite en avant, marche arrière engagée.

Le Parti du travail a réussi sans conteste un coup de maître en fédérant des mouvements hétérogènes qui hier encore s'entredéchiraient et qui n'ont en commun que la volonté de s'affronter à la droite et de sauvegarder des acquis sans trop se soucier de savoir à qui ils profitent réellement.

Choix de société ? Plutôt victoire des corporatismes, celui des affairistes, celui de la fonction publique, même si des électeurs de gauche ont cru trouver là un rempart contre l'arrogance de la droite.

Depuis des mois Genève martèle son slogan gagneur. Mais la République ne sortira évidemment pas de l'ornière à coup de slogans, qu'ils soient mitonnés par la droite dure ou par l'extrême-gauche. Ce dont elle a besoin, c'est de solutions originales, nuancées et largement soutenues, parce que la réalité résiste aux simplifications. Ecologistes et socialistes ont ouvert quelques pistes dans ce sens — on pense à l'organisation du travail et à la fiscalité. Ils ont néanmoins perdu des plumes, les seconds parce qu'ils ont mené une campagne molle, partisans d'un nouveau contrat social insuffisamment explicité.

Scénario pessimiste. Les libéraux entraînent leurs partenaires de l'Entente dans une politique intransigeante. Les socialistes, sonnés par leur défaite, se laissent tenter par l'union de la gauche dans l'espoir de sauver peut-être un siège à l'exécutif; ou, fidèles à leurs convictions mais conscients d'un nécessaire renouvellement du projet socialiste, ils continuent la route seuls, même si elle traverse temporairement un désert, certains que la politique ne se construit pas dans le court terme et se nourrit de crédibilité. ■

●●●

Ces représentants portent leur responsabilité, certes. Mais éprouvent également le besoin de se sentir portés par une conviction généreuse. On sait ce qu'il advient du militantisme, en déclin général, y compris à gauche où il a toujours joué un rôle décisif, dans la pratique et le financement du politique. Mais que se passe-t-il quand ceux qui font fonction de vecteurs ne sont plus que de secs comptables ? Quand les observateurs renoncent à observer, les commentateurs à commenter, les intellectuels à faire les analyses qu'on attend d'eux ? C'est bien simple, et tout aussi triste: ils noient la pensée politique dans un bain tiède, lui donnant une allure d'indifférenciation générale, génératrice d'une démobilisation également générale.

YJ

EN BREF

L'avocat de la maison Ringier qui a déposé plainte contre *Infrarot*, le journal de la jeunesse socialiste suisse, est l'un des anciens présidents de l'organisation, à l'époque où on les appelait les *Jusos*.

Rencontres depuis quelques temps des représentants des deux principaux groupes du Grand Conseil zurichois, les radicaux et les socialistes, pour coordonner les interventions et améliorer ainsi le travail du parlement cantonal. Il n'est évidemment pas question de fusion, mais un certain nombre de préjugés sont tombés et des résultats ont été obtenus en matière de lutte contre le chômage.

Le principal orateur de l'assemblée d'automne du périodique conservateur *Schweizerzeit*, le 13 novembre, sera l'avocat allemand Manfred Brunner. Cet ancien fonctionnaire européen est l'auteur de l'un des recours contre la ratification par l'Allemagne du Traité de Maastricht; il vient d'être débouté par la Cour constitutionnelle. Autre orateur à l'assemblée: Christoph Blocher.

Le 9 octobre, le *Tages Anzeiger*, dans un article sur le lobby paysan du Conseil national et son opposition au Gatt, constatait tout simplement qu'il y a aujourd'hui en Suisse plus de chômeurs que de paysans.

A la recherche d'une efficacité globale

(jd) La loi fédérale sur la protection de l'environnement n'est en vigueur que depuis huit ans. Ses textes d'application sont plus récents. Le dispositif mis en place n'a donc pas encore eu le temps de déployer tous ses effets. Or il y a trois ans déjà, le Conseil fédéral annonçait un projet de révision de cette loi dont est maintenant saisi le parlement. Pourquoi cette hâte ? C'est que le niveau des pollutions reste élevé; des propositions qui avaient été rejetées au début des années 70 sont aujourd'hui reprises au nom d'une plus grande efficacité.

LE PROJET

de révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement prévoit, entre autres, le prélèvement de taxes d'incitation sur:

– les composés organiques volatils (COV);

– l'huile de chauffage extra-légère dont la teneur en soufre est supérieure à 0,1%.

Par ailleurs le Conseil fédéral peut introduire de telles taxes, le cas échéant, sur:

– les engrais minéraux;

– les excédents d'engrais de ferme;

– les produits phytosanitaires.

Sur la question des limites de la législation actuelle et les problèmes d'application, on peut consulter: «Droit de l'environnement: mise en œuvre et coordination», sous la direction de C.-A. Morand, Bâle, 1992.

La Suisse dispose sans conteste d'une protection légale de l'environnement très développée et s'impose des normes sévères en comparaison internationale. La situation de l'air, de l'eau et des sols n'en est pas pour autant idyllique. Car il y a loin de l'intention et des textes qui la traduisent à l'amélioration concrète de l'état du milieu vital. Si la Confédération décide et légifère, ce sont les cantons qui exécutent sur le terrain. Or ces derniers ont souvent peine à suivre le rythme fédéral: des effectifs insuffisants en personnel qualifié, une organisation administrative inadéquate — à ce titre Genève détient sans doute la palme avec des services dispersés dans les différents départements et un office de l'environnement sans compétences réelles — et une volonté politique parfois défaillante expliquent le retard dans la mise en œuvre du droit fédéral. Ainsi aucun canton n'a adopté dans les délais son plan de mesures destiné à abaisser des niveaux de pollution de l'air considérés comme inacceptables.

D'accord sur les principes, plus sur leur application

Mais la Confédération porte également une part de responsabilité dans ce bilan en demi-teinte. La législation qu'elle a adoptée en 1983 est en retrait par rapport aux objectifs ambitieux qu'elle s'est fixés. Si en 1971 le peuple et les cantons plébiscitent la protection de l'environnement comme nouvelle tâche de l'Etat central, la concrétisation de ce mandat va se heurter à de farouches oppositions; celle des cantons qui redoutent l'intervention trop massive de Berne et celle des organisations économiques qui défendent la liberté d'action des entreprises. A cette époque sont notamment rejetés les taxes d'incitation et le principe du pollueur-payeur, mesures qui réapparaissent dans l'actuel projet de révision. Les conflits d'intérêts sont tels qu'il ne faut pas moins de douze ans pour mettre la loi sous toit.

En gros la politique de l'environnement vise actuellement à limiter les nuisances — à la source pour ce qui est de la pollution de l'air et encore largement en aval pour le cycle de l'eau. Cette politique n'est pas sans efficacité — ainsi les émissions de dioxyde de soufre ont baissé de manière significative — mais elle ne parvient pas à maîtriser la multiplication des sources de nuisances et la production croissante d'émissions polluantes. Le trafic automobile en est l'exemple le plus parlant: l'introduction du catalyseur et les contrôles annuels n'ont guère réussi à contrebalancer l'augmentation du nombre des véhicules à moteur et des kilomètres parcourus.

De plus l'action de l'Etat n'est pas toujours exempte de contradictions. Les collectivités publiques continuent d'étendre le réseau routier quand bien même l'importance de ce dernier contribue très directement à l'accroissement du trafic. De même la nature et les paysages doivent céder le pas devant la construction d'infrastructures telles que centrales hydroélectriques, lignes à haute tension ou routes, dès lors que l'Etat y voit un intérêt public.

Inciter à faire mieux

Aujourd'hui la question n'est plus de minimiser les émissions de chaque source polluante mais bien de contenir puis de réduire la charge globale des nuisances sur l'environnement. Car l'addition des émissions, même réduites, contribue à des phénomènes planétaires tels que l'effet de serre ou l'empoisonnement des sols. L'usage intensif de l'énergie et des ressources naturelles non renouvelables est à l'origine de l'essentiel des problèmes d'environnement. Une politique efficace de protection du milieu vital passe donc par une gestion rationnelle des ressources.

Le projet de révision de la loi sur la protection de l'environnement tient compte de cette exigence en introduisant des taxes d'incitation sur certains produits. C'est un premier pas, encore timide. A terme, c'est toute la politique environnementale qui doit reposer sur des mesures de ce type, susceptibles de modifier les comportements sur la base d'un calcul économique. Un seul exemple: l'entreprise qui respecte les normes de pollution n'a aujourd'hui aucune raison de faire mieux, même si la chose est techniquement possible et à moindres frais; demain cette entreprise, par le biais de taxes d'incitation ou de bons de pollution négociables, sera motivée pour adopter un comportement exemplaire. ■

ASSURANCE-MALADIE

L'alliance de l'Etat-providence et du marché

(fb) Quel est le pays dont, après bien des tentatives avortées, le parlement est saisi d'une proposition de réforme du système de santé pour assurer une couverture universelle et la maîtrise des coûts ? La Suisse, bien sûr, mais aussi les Etats-Unis. Certains éléments du projet présenté par Bill Clinton dans un grand discours au Congrès, le 22 septembre, méritent l'attention.

Le système de santé présenté par Bill et Hillary Clinton propose d'organiser le marché de la santé pour qu'il fonctionne dans le sens de l'intérêt général.

Le point de départ, aux Etats-Unis, est bien différent de la situation suisse. Il n'y a pas actuellement de système légal d'assurance-maladie, même non obligatoire, sauf pour les personnes âgées. Trente-sept millions d'Américains ne sont tout simplement pas assurés, et ce sont en général ceux qui en auraient justement besoin; les assurances existantes sont conclues sur une base purement privée, par exemple par un employeur pour ses salariés sans choix pour ceux-ci, sans système permettant le maintien d'une couverture en cas de changement d'emploi et avec un risque réel que l'entreprise finisse par y renoncer pour raison financière. Par comparaison, rares sont les Suisses qui renoncent à une assurance-maladie, dont le cadre est fixé par la loi. Clinton maîtrise à la perfection l'art d'émailler ses propos de situations réelles plus dramatiques les unes que les autres, comme celle de M. Kerry Kennedy, patron d'un magasin de meubles comptant sept employés dans la ville de Titus (Floride), invité à licencier ses propres parents âgés s'il ne veut pas que l'assurance-maladie pour ses salariés augmente de manière spectaculaire.

Neuf mois pour un système neuf

Le projet américain n'est donc pas une révision d'un système existant, mais véritablement l'architecture d'un système complet. Vu de Suisse, le calendrier est époustouflant: 9 mois exactement depuis l'entrée en fonction du nouveau président pour accoucher d'un monument législatif qui, prendrait 10 ans; la décision du Congrès est attendue d'ici une année déjà. Cette rapidité ne nuit ni au professionnalisme, ni à la concertation, mais résulte de la concentration des moyens: une structure ad hoc dirigée avec brio par Hillary Clinton et comptant plusieurs centaines de collaborateurs, qui a notamment contacté 1100 organismes de santé et reçu pas moins de 700 000 lettres...

Dans la semaine précédant le discours au Congrès, le terrain était savamment préparé par un mélange de fuites permettant de tester les réactions, de rencontres à la Maison-Blanche des milieux les plus divers, soigneusement mises en scène pour la télévision, et même de deux jours de séminaire sur les arcanes du dossier suivis studieusement par 320 parlementaires. Dans la foulée du grand jour, tant Bill que Hillary se sont répandus dans les émissions d'information à grand spectacle et tous les ministres en ont fait le thème de leurs interventions aux quatre coins de l'Union.

Dans une démarche typique de la présidence Clinton, le projet combine l'ambition sociale avec une large place laissée à la fois à la notion de choix individuel et aux mécanismes de l'économie de marché. Il ne s'agit ni d'un régime «socialiste» ni d'un régime «libéral», mais d'une organisation du marché lui permettant de fonctionner dans le sens de l'intérêt général.

Une coopérative d'achat santé

L'élément central du système est la création d'une institution spécifique, l'alliance de santé: elle regroupe les employeurs et les consommateurs à l'échelle de l'agglomération ou de l'Etat (en Suisse, le canton) et joue un rôle de coopérative d'achat en matière de santé. L'alliance négocie avec les assurances et les professionnels de la santé les tarifs et les différents contrats qu'elle propose aux personnes relevant de son ressort. Elle doit offrir un choix d'au moins trois systèmes différents dans leurs coûts et prestations, mais davantage dans les alliances plus peuplées: par exemple libre choix du médecin et paiement à l'acte avec participation de l'assuré et franchise ou forfait, d'une part, système de santé HMO — Health Maintenance Organization — dans lequel il n'y a pas de participation financière mais utilisation exclusive de la structure médico-hospitalière gérée par l'assurance, d'autre part. L'individu peut exercer tous les ans, quel que soit son état de santé par exemple, son option entre les systèmes qui lui sont proposés. C'est l'alliance qui encaisse les cotisations (pour les salariés, 80% du montant de la cotisation moyenne pour le plan de base est à la charge de l'employeur, 20% plus les suppléments éventuels à la charge du consommateur), et c'est elle qui paie assurances, médecins et hôpitaux en veillant constamment au contrôle tant de la qualité des prestations que des coûts.

Pour être ainsi très sommairement décrite, l'alliance de santé instituée par la loi se présente un peu comme le maillon manquant dans une économie de la santé en roue libre. En Suisse, le marché se caractérise par une atomisation tant de l'offre (médecins, établissements hospitaliers) que de la demande (les assurés dont le besoin de santé est par définition illimité), sans transparence ni concurrence réelles; le

●●●

APRÈS LA FAILLITE DES FILIALES DE LA SOCIÉTÉ ROMANDE D'ÉLECTRICITÉ

L'opportunité d'une fusion avec la CVE

FAILLITES ET CIE

La Société romande d'électricité (SRE), active sur la Riviera vaudoise, a annoncé la semaine dernière le licenciement de 258 collaborateurs engagés dans des entreprises qui lui sont rattachées. Trois sociétés ont déposé leur bilan alors qu'une autre voit ses effectifs fortement réduits. Des pertes dans l'immobilier sont également venues fragiliser l'entreprise.

(*ag*) La «Romande» fait non seulement partie du paysage économique vaudois, mais elle est encore très typée politiquement: place forte libérale, dont quelques créneaux sont tenus par les radicaux; lieu de rencontre des notables de la Riviera.

Elle s'est donnée pendant longtemps l'image de la solidité et du dynamisme dans la diversification. C'était une démonstration, une preuve par l'acte de l'efficience du libéralisme. L'ancien administrateur, Henri Payot, longtemps député libéral au Grand conseil vaudois aimait, étant membre de la commission des finances, à transmettre aux étatistes laxistes des affaires publiques ses conseils de rigueur dans la gestion.

En fait l'entreprise ne répondait pas aux critères d'une entreprise privée ordinaire. La société électrique, le cœur de la SRE, est au bénéfice d'une concession qui lui garantit l'exploitation de ressources hydrauliques vaudoises et lui assure une part importante du réseau de distribution. Grâce à des investissements déjà anciens, puis renforcés, la marge bénéficiaire est forte. La transmission du pouvoir s'est opérée à la SRE par filiation; Henri Payot était le fils de son père, véritable créateur du développement de la société.

Les pouvoirs publics, notamment les grandes communes appartenant au réseau, étaient associés à la gestion, en particulier Vevey et Montreux. Leurs représentants veillaient simplement aux conditions faites aux consommateurs locaux; le climat n'était pas à oser poser les bonnes questions, ce qui, dans les ambiances feutrées de certains conseils d'administration, est assimilé à une incongruité contrevenant à la bienséance. Forte de sa rente de situation, la SRE pouvait envisager des diversifications. Nul ne le lui reprochera. Mais on savait depuis longtemps que certaines étaient téméraires, sans rapport avec la taille de la société. Combien de millions, après le premier choc pétrolier, pour créer une voiture électrique ? Aujourd'hui courent des rumeurs d'OPA sur la SRE. Il serait opportun que l'Etat de Vaud examine les possibilités de renforcer par une fusion la Compagnie vaudoise d'électricité. Avec la Banque cantonale, qui doit être fortement engagée dans la SRE, une opération «à la valaisanne» mériterait d'être examinée de manière approfondie. Le dossier n'est pas clos. ■

●●●

souci social apparaît, de manière un peu puritaine, dans la forme mutuelle des caisses-maladie qui prive pourtant le système de l'incitation permanente à faire mieux (inhérente à la recherche du profit dans un contexte concurrentiel). Clinton place l'idée coopérative là où elle est la mieux adaptée: dans l'organisation des conditions-cadres de la concurrence en faveur de l'intérêt général, de manière à lutter tant contre le partage du marché, créateur de rentes de situation et de sclérose, que contre la compétition sauvage qui brade la qualité et conduit à la faillite généralisée. C'est la coopérative d'achat qui cherche à faire bénéficier ses membres de prix plus bas sur les articles qu'elle se procure grâce à sa capacité d'achat groupé au service de la santé publique. ■

BERNE

Qui a peur de Theres Frösch ?

(*cfp*) Theres Frösch, née en 1951 dans une famille argovienne modeste, est depuis le début de l'année directrice des Finances de la ville de Berne. D'abord travailleuse sociale, puis secrétaire syndicale au SSP/VPOD, Theres Frösch est entrée en politique à l'âge de 17 ans. Elle a été élue sur la liste de l'Alliance verte.

Depuis son arrivée à la tête de son dicastère, le style de direction a changé. Theres Frösch dit ce qu'elle pense, ce qui ne plaît pas à tout le monde. Elle n'aime pas, par exemple, que l'on considère les finances publiques comme un domaine réservé aux hommes, comme elle l'a déclaré dans plusieurs interviews récentes. Elle ne cache pas ses convictions «pastèques» — verte à l'extérieur, rouge à l'intérieur: une enveloppe d'écologie et beaucoup de social. Syndicaliste, Theres Frösch admet qu'elle n'a jamais été en première ligne sur les questions écologiques; elle garde même un certaine distance par rapport aux «fundi» verts.

Actuellement Theres Frösch fait campagne pour le budget présenté par la majorité du Conseil de ville, un budget marqué par les difficultés que rencontrent toutes les collectivités publiques ces temps-ci: 100 millions de déficit malgré une augmentation de deux dixièmes du taux d'imposition. La minorité, appuyée par les milieux économiques, y est opposée et menace la ville de représailles. Certains auraient d'ailleurs voulu limiter la campagne de la directrice des Finances à une seule apparition publique, lors d'un débat contradictoire, pour défendre «son» budget qui sera sanctionné par le vote populaire du 28 novembre prochain.●■

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (jd)
Rédacteur:
Pierre Imhof (pi)
Secrétaire de rédaction:
Frances Trezevant Honegger (fth)
Ont également collaboré à ce numéro:
François Brutsch (fb)
André Gavillet (ag)
Jacques Guyaz (jg)
Yvette Jaggi (yj)
Charles-F. Pochon (cfp)
Abonnement: 75 francs pour une année
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1,
case postale 2612,
1002 Lausanne
Téléphone:
021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
CCP: 10-15527-9
Composition et maquette:
Frances Trezevant Honegger, Pierre Imhof, Françoise Gavillet
Impression:
Imprimerie des Arts et Métiers SA, Renens

HISTOIRE

Il y a cinquante ans un manifeste consensuel

(cfp/ag) A l'automne 1943 se préparent les élections nationales. Un groupe de citoyennes et de citoyens vaudois, à prédominance intellectuelle, lance un manifeste pour souligner quelques points fondamentaux d'un programme pour une législature qui, on peut l'entr'espérer, verra l'après-guerre.

La liste des cosignataires réunit des hommes et des femmes qui vont, peu après, se séparer ou s'affronter publiquement. Ainsi l'helléniste André Bonnard, qui fera l'éloge de l'«homo sovieticus» et le philosophe Henri-Louis Miéville, qui dénoncera avec force le stalinisme. L'éventail des professions et des sensibilités est très large; on relèvera l'engagement ès qualités de juges cantonaux et d'héritiers du libéralisme vaudois aux côtés d'hommes de gauche tels le Dr Gloor, de coopérateurs et même d'un banquier, futur directeur du Crédit foncier vaudois.

Dans un bref commentaire de ce programme, on soulignera le point 1, révélateur de la dureté des conditions salariales. Les plaies de la crise de 1933 n'étaient pas encore pansées, 30% des salariés étaient à la marge du minimum vital.

Le manifeste annonce le réformisme d'après-guerre (AVS, point 2) et la participation des socialistes aux exécutifs (point 5). Il essaie de prémunir contre la future guerre froide: la dénonciation des excès de la police politique doit être remarquée (point 4).

Quant à la communauté professionnelle, comme dépassement du salariat, elle n'ira jamais au-delà du stade traditionnel des conventions collectives.

Pour une politique de réalisations

(...)

1. Il faut assurer aux travailleurs des deux sexes **la rémunération suffisante** qui leur permettra de s'entretenir eux et leur famille et les prévenir contre l'instabilité de l'emploi. L'ordre garant de notre sécurité ne sera réalisé qu'au jour où, en fait, chaque famille recevra ce qui est indispensable à une existence digne de ce nom. Le problème des salaires féminins et du travail à domicile exige tout particulièrement d'être examiné et résolu plus équitablement.

2. Les mesures pour la réalisation prochaine et générale de **l'assurance-vieillesse** doivent être décidées sans tarder. Elles doivent être appropriées à nos besoins et tenir compte des organisations de prévoyance déjà existantes. Des droits précis doivent être reconnus à ceux que la faible rétribution de leur travail privé jusqu'ici de la possibilité d'assurer eux-mêmes leurs vieux jours.

3. Le travail national doit être organisé et l'ouvrier complètement intégré dans l'entreprise comme dans le métier. Cette participation effective et régulière se réalisera le mieux dans le cadre de **la communauté professionnelle** par le moyen d'organismes paritaires émanant de syndicats ouvriers organisés et reconnus. Il faudra que l'autorité du chef d'entreprise soit sauvegardée en même temps que seront assurés et réglementés les droits de l'ouvrier. Il est désirable que la loi, sous des formes qui doivent rester souples, vienne consacrer l'organisation professionnelle naissante, en raison des services qu'elle a déjà rendus et des promesses qu'elle contient; il faut qu'elle en fasse une institution durable et qu'elle réduise à l'impuissance, partout où elle se manifeste — soit du côté d'un certain conservatisme peu clairvoyant, soit du côté de l'extrémisme révolutionnaire — la résistance, sourde ou active, opposée à cette évolution nécessaire au maintien de la paix sociale et de l'union nationale.

4. **Les libertés publiques doivent être rétablies**; sauf en matière de commerce et d'industrie, pour autant qu'ils subissent les nécessités de l'état de guerre, le régime actuel du contrôle et des interdictions ne doit pas se perpétuer. Pas plus en fait qu'en droits il n'est possible, ni opportun, ni juste de limiter la liberté de la presse, si ce n'est touchant la politique extérieure quand la sécurité du pays est en jeu.

Et il en est de même de la liberté de réunion: l'autorité doit se borner à maintenir l'ordre public et à réprimer de malsaines excitations à la haine et à la violence. Les luttes qui vont accompagner l'élaboration de notre statut d'après-guerre doivent se faire dans la lumière, avec la participation de tous les Suisses, sans en exclure les citoyens d'esprit indépendant, les hommes de l'opposition, à quelque groupe qu'ils appartiennent, pourvu qu'ils acceptent les règles du jeu démocratique. L'intervention d'une police politique dans le domaine de la pensée et des débats publics est un non-sens.

5. Bien que le problème de la participation ouvrière se pose avant tout sur le plan économique et social, il convient, par esprit d'équité et dans l'intérêt général, **d'associer aux auto-**

●●●

COÛTS ET BÉNÉFICES EXTERNES

Ça coûte que dalle, mais ça peut rapporter gros

INTERNE, EXTERNE

Selon l'Office fédéral de la statistique, les accidents de la circulation ont coûté 6,6 milliards de francs en 1991, soit l'équivalent de 2% du produit intérieur brut.

D'après une autre étude d'Ecoplan et de l'Office fédéral des transports publiée en 1991, les accidents auraient entraîné, sur une année, les coûts suivants, en millions de francs:

	rail	route
interne	70	4082
externe	68	1659

Les coûts externes comptabilisent tous les frais qui ne sont pas directement pris en charge par les auteurs d'un accident ou leur assurance. Ces coûts peuvent être facilement calculables (subventions aux hôpitaux) ou plus difficiles à estimer (perte de production des victimes).

(*pi*) L'art de la conduite des camions irait-il de pair avec la maîtrise de l'équilibrisme ? Cela fait longtemps que les milieux patronaux en général et routiers en particulier réclament le désengagement de l'Etat des secteurs commerciaux où il intervient: transport marchandises ferroviaire, télécoms, etc. Mais les mêmes se sont toujours opposés à ce que le trafic se voie imputé ses coûts dits sociaux, actuellement pris en charge par l'Etat ou par des privés: dégâts causés aux bâtiments, aux plantes et aux personnes par la pollution, coûts non couverts des accidents, protection contre le bruit, etc.

L'exercice devenant périlleux et l'argumentation difficile pour soutenir cette contradiction, les routiers nous servent une nouvelle mouture d'une vieille contre-attaque: si le trafic génère (éventuellement) des coûts, disent-ils, il est aussi producteur de bénéfice social, et on a tort de le négliger, celui-ci compensant plus que largement ceux-là. C'est la Fédération routière suisse (FRS) qui le dit, relayée par l'ASTAG (les camionneurs) et le Touring club suisse. Ils se basent sur une étude du professeur Rainer Willeke, *«scientifique de l'Université de Cologne»*. Quels sont ces bénéfices ? En gros, ils se résument à cette phrase: *«La société industrielle et de consommation moderne a besoin d'une grande mobilité au niveau du trafic-voyageurs et marchandises. Le bon fonctionnement des voies de circulation est une condition sine qua non de tout système économique et social»*. Pour la FRS, il faut aussi tenir compte désormais, des *«pertes d'avantages»*, soit *«les répercussions défavorables des mesures prises au niveau des transports sur la compétitivité et le développement ultérieur de la productivité de notre pays. En effet, les limitations et restrictions apportées au trafic routier ne réduisent pas seulement les avantages pour les usagers de la route directement concernés, mais ils abaissent le niveau de productivité et d'approvisionnement de l'économie dans son ensemble»*.

C'est oublier un peu vite que les restrictions décidées jusqu'à maintenant ont une motivation qui, si elle n'est pas économique, n'en est pas moins justifiée: il est clair que la productivité serait améliorée en supprimant les limitations de vitesse... Mais à quel prix humain ?

Quoi qu'il en soit, on ne peut opposer les bénéfices aux coûts sociaux dans une simple opération arithmétique. Dans les faits, les bénéfices sociaux du trafic sont automatiquement distribués: si, grâce à l'efficience du réseau routier, une entreprise parvient à rationaliser la gestion de ses stocks et à diminuer ses frais de livraison, elle augmentera son bénéfice ou, en situation normale de concurrence, elle diminuera le prix de ses produits. Il y a «distribution» du bénéfice aux consommateurs. La logique économique voudrait donc que les coûts sociaux soient facturés à ces mêmes consommateurs, par le biais de leur «internalisation» dans le prix des transports. Or il sont actuellement pris en charge soit par la collectivité, et reportés sur les contribuables, soit par des privés. Le jeu de la concurrence est faussé, puisqu'un autre agent de transport, comme le train, producteur de coûts externes moindres, est obligé de supporter — et, en l'absence de subventions, de facturer — une plus grande part des «frais de production» de sa prestation.

On pourrait d'ailleurs appliquer la logique du professeur Willeke à d'autres secteurs, pour justifier une participation accrue de l'Etat: l'économie suisse, où les services prédominent, a davantage besoin de faire circuler de l'information que des camions; pourquoi dès lors ne prendrait-on pas en charge une partie du coût du réseau téléphonique ? Et toute activité humaine est plus ou moins génératrice de «bénéfices sociaux». Ne serait-ce que pour celui qui l'accomplit. ■

●●●

rités exécutives les représentants qualifiés du monde ouvrier. Nous entendons par là ceux à qui la majorité des ouvriers accordent plus spécialement leur confiance et qui sont prêts à collaborer dans un esprit de mutuelle compréhension avec les représentants des autres classes de la population.

(...)

Signataires:

MM. André Bonnard, professeur à l'Université – Dr Fernand Cardis, Lausanne – Christian Chatenay, juge cantonal – Mme Renée de Miéville, Lausanne – Charles-F. Ducommun, Montreux – Edmond Grin, professeur à l'Université – Charles Frank, directeur de la Société coopérative de consommation, Lausanne – Mme Claire Lasserre-Guisan, Le Mont – Robert Matthey, professeur à l'Université – Louis Meylan, directeur de l'Ecole supérieure de jeunes filles, Lausanne – Henri-L. Miéville, professeur à l'Université – Dr Gustave Piotet, Nyon – Mme Jeanne Paschoud, Lausanne – Emile Richard, juge cantonal – Pierre Secrétan, pasteur, Lausanne – Mme Eva Thévenaz, présidente des coopératrices romandes – Maurice Veillard, Lausanne – Dr Ernest Gloor, Renens – Pierre Joseph, ingénieur, Lausanne – Mme Georges Leuch, Lausanne – Adolphe Meystre, commerçant, Lausanne – Marc Monnier, secrétaire ouvrier, Lausanne – Albert Ueltschi, employé aux CFF, Lausanne. ■

ASSURANCE-MALADIE

Subventionner moins et mieux

SUBSIDES

Les personnes ayant droit à une aide voient la part de leurs cotisations qui excède un certain montant prise en charge par l'Etat. Pour les personnes seules et avec le taux actuel de subventionnement, les cotisations restant à charge de l'assuré vont de 0 franc (revenu jusqu'à 13 600 francs) à 150 francs (revenu jusqu'à 19 100 francs). Pour un couple avec deux enfants de moins de 15 ans, les cotisations restant à charge de la famille vont de 0 franc (revenu jusqu'à 31 300 francs) à 430 francs (revenu jusqu'à 39 700 francs).

La réduction prévue supprime le droit au subside pour les revenus dépassant 15 900 francs (personnes seules), respectivement 34 900 francs (couple avec deux enfants).

(*pi*) Le Conseil d'Etat vaudois va économiser un peu plus de 5 millions de francs en supprimant deux catégories d'ayant-droit aux subsides cantonaux de l'assurance-maladie. Cette mesure est particulièrement maladroite alors que l'assurance-maladie est en révision au niveau fédéral et qu'il est prévu d'aider davantage les assurés modestes tout en diminuant le subventionnement des caisses, ce qui aura pour effet une augmentation des cotisations; on remarquera aussi que, depuis peu, les bénéficiaires de ces subsides sont avisés personnellement de leur droit à déposer une demande; une partie d'entre eux n'en profiteront donc que durant une année.

Qu'il faille économiser et mieux cibler l'argent que l'Etat distribue n'est pas contesté. Mais en l'occurence, le gouvernement vaudois applique le principe de la réduction indifférenciée (plus rien pour tous ceux dont le revenu imposable dépasse tant) sans tenir compte des situations individuelles et des possibilités de mieux répartir l'argent à disposition. Cette démarche illustre la difficulté pour l'Etat d'opérer une distribution fine des aides qu'il accorde alors qu'il manque d'indicateurs fiables pour déterminer dans quelle mesure ses administrés en ont besoin.

Faute de mieux, le droit au subside est basé sur le revenu imposable, avant déductions sociales. Or, la déclaration d'impôt, pour nombre de contribuables, ne dit rien de la situation réelle: combien d'indépendants au train de vie plus que confortable ont un revenu imposable modeste, voire nul ? Ces personnes ne fraudent pas (forcément) le fisc, mais se servent un petit salaire et profitent d'avantages en nature payés par leur entreprise. La possibilité de déduire les intérêts passifs de son revenu fausse aussi la comparaison. Et il y a encore, bien sûr, ceux qui «chindent».

Autre problème, l'Etat tient compte du revenu des personnes qui demandent à toucher un subside, mais pas de leur capacité de gain. On peut se demander s'il est juste d'aider de la même manière deux personnes dont le revenu est identique, mais qui travaillent l'une à plein temps et l'autre à mi-temps...

Le mode actuel d'attribution se fait par ailleurs à l'avantage des couples non mariés: dans ce cas, la garde des enfants est attribuée à un des parents, généralement la mère, qui, si elle a un revenu modeste, verra ses cotisations et celles de ses enfants prises en charge en partie au moins par l'Etat. En cas de mariage, c'est le revenu du couple qui est déterminant et le droit à l'aide tombe bien souvent. ■

COMPTES NATIONAUX

Productivité et chômage

(*ag*) Les comptes nationaux, que vient de publier l'Office fédéral de la statistique, confirment, une fois de plus, que le chômage peut coïncider avec une amélioration de la productivité.

Le produit intérieur brut, en valeur réelle, a légèrement décru en 1992 (–0,1%). Il fut stable en 1991. Deux années sans croissance, c'est la marque d'une forte récession. En 1992, les effectifs des personnes occupées ont diminué de 2,2%. La productivité s'est donc améliorée d'autant.

Même si toutes les réductions de personnel ne correspondent pas à une augmentation similaire du chômage, on peut affirmer qu'il y a transfert, externalisation de coûts dans la mesure où les chômeurs sont pris en charge par une assurance, financée collectivement. ■

COMPTES NATIONAUX (BIS)

Ce n'est pas l'épargne qui a manqué en 1992

(*ag*) Paradoxe, en période de crise la consommation recule (–0,2% en 1992), mais l'épargne augmente. A la veille de la crise, les Suisses épargnaient 24,6 milliards, ce qui était déjà un chiffre très élevé. Aujourd'hui, ils en sont à 29,8 milliards (épargne des ménages).

Il n'est pas faux d'imaginer qu'un climat de confiance serait de nature à stimuler la consommation. Pour l'instant, ce ne sont pas les moyens de paiement qui font défaut, globalement du moins.

Même remarque pour le financement des investissements. A l'épargne des ménages, il faut ajouter celle des assurances sociales. Elle demeure forte (+20 milliards) grâce au second pilier et malgré le déficit de l'assurance-chômage. Les provisions des sociétés, en net recul, atteignent néanmoins 17 milliards: les banques y sont pour beaucoup. C'est donc 67 milliards qui ne sont pas dépensés, disponibles pour l'investissement.

Si l'on prend encore en considération les amortissements (35 milliards) et le déficit de l'Etat (–1,9 milliard), l'épargne totale excède 100 milliards.

Comme en 1992, les investissements ont été en très net recul (–10 milliards) à hauteur de 80 milliards, l'autofinancement suisse est largement assuré et la marge excédentaire est forte (20 milliards). La Suisse pouvait encore en 1992 être exportatrice de capitaux. De ce point de vue elle demeure privilégiée entre les nations. ■